

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 020-2016
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2016.RRGR.65

Déposée le: 18.01.2016

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Kohler (Spiegel b. Bern, PLR) (porte-parole)

Cosignataires: 8

Urgence demandée: Non
Urgence accordée: Non

N° d'ACE: du
Direction:
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Réforme de l'enseignement du français à l'école obligatoire

Le Conseil-exécutif est chargé des mandats suivants :

1. Prendre des mesures pour qu'on s'attache de nouveau, dans l'enseignement du français à l'école germanophone bernoise, à l'assimilation du vocabulaire et à une connaissance solide des règles de grammaire, pour que les élèves soient capables de s'exprimer correctement à l'oral et à l'écrit.
2. Entreprendre rapidement l'évaluation des nouveaux manuels de français. Réintroduire sinon, provisoirement ou définitivement, le manuel Bonne Chance, après si nécessaire un toilettage.
3. Commander une expertise à des linguistes pour analyser la forme, la didactique et l'adéquation des méthodes actuelles d'enseignement du français ainsi que des nouveaux manuels (« Milles Feuilles » et « Clin d'oeil »). L'expertise déterminera également si le niveau des élèves est suffisant pour passer au gymnase ou dans la formation professionnelle. Enfin, la compétitivité dans le contexte européen sera également traitée.

Développement :

1.

La maîtrise d'une langue étrangère ou d'une deuxième langue nationale est un atout de taille pour trouver un travail, mais aussi pour le quotidien. L'enseignement doit donc se faire avec des outils didactiques et selon des méthodes adaptés pour que les élèves puissent s'exprimer correctement à l'écrit et à l'oral.

L'enseignement du français suscite des critiques de plus en plus vives de la part des membres du corps enseignant, des entreprises d'apprentissage et des parents. Les méthodes d'enseignement ne sont manifestement plus adaptées, les élèves s'expriment mal en français, ils ignorent les règles les plus élémentaires de la grammaire. Mais la Direction de l'instruction publique minimise sans faire son autocritique ni entreprendre quoi que ce soit.

Il faut rapidement entreprendre des réformes, faute de quoi la formation gymnasiale, la formation professionnelle et la formation continue en subiront les conséquences, y compris dans les HES et à l'Université.

D'après les enseignants et enseignantes de français, les élèves arrivent en secondaire 1 avec un niveau nettement inférieur à celui d'il y a quelques années, en dépit du fait que le français est maintenant enseigné dès la troisième année et que les leçons sont nettement plus nombreuses. Exception faite des stratégies d'apprentissage, ce qui leur manque manifestement, ce sont des connaissances de base bien assimilées de vocabulaire, grammaire, syntaxe et prononciation.

2.

Manifestement, l'élève est aujourd'hui autonome dans l'apprentissage du français ; il peut travailler seul, en binôme ou en groupe. L'enseignant ou l'enseignante est là pour corriger, avec peu de succès semble-t-il. Les responsabilités sont pour ainsi dire déléguées à l'enfant. On ne me fera pas croire que l'enfant peut apprendre une langue étrangère tout seul, en s'amusant.

L'assimilation du vocabulaire de base exigeait autrefois un apprentissage sérieux et des exercices à répétition. Les manuels d'aujourd'hui suscitent des critiques récurrentes : ils ne préparent pas à l'usage du français hors de l'école, ils sont mal conçus, ne contiennent pas suffisamment d'exercices d'approfondissement et accordent trop peu d'importance à la structure de la langue et au vocabulaire.

3.

Dans sa stratégie concernant l'enseignement des langues à l'école obligatoire, la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) affirmait il y a des années : « La Suisse doit demeurer concurrentielle à l'échelle européenne. Elle doit prendre acte des objectifs ambitieux des programmes d'apprentissage des langues soutenus par le Conseil de l'Europe ou déjà développés dans l'Union européenne ». Si, dans le rapport d'évaluation 2013/2014 de l'Institut de recherche et de documentation pédagogique, un cinquième seulement des enseignants et enseignantes de français estiment que les élèves ont les connaissances requises par Passepartout quand ils passent du primaire au secondaire 1, alors on peut douter que la Suisse soit « concurrentielle à l'échelle européenne ». Car autrement dit, 80 pour cent des enseignants et

enseignantes interrogés trouvent que les élèves qui arrivent en secondaire 1 n'ont pas les connaissances nécessaires en français !

Destinataires

- Sélectionner la Direction
- Grand Conseil